

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Pouvons-nous répondre; comment devient-on obèse? Quel est l'avenir de l'obèse?

No d'activité : 67572

Date : jeudi le 06 décembre 2018

Lieu : Restaurant Novello

Coordonnées : 1052, rue Lionel Daunais, Boucherville

Objectifs

À la fin de cette formation les participants pourront :

1. EXPLIQUER les mécanismes centraux et périphériques impliqués dans le contrôle pondéral.
2. ÉNUMÉRER les facteurs responsables du dérèglement du contrôle pondéral.
3. DÉFINIR l'obésité et DISCUTER des conséquences de l'obésité.
4. DISCUTER des nouvelles avenues thérapeutiques et des attentes réalistes dans le traitement de l'obésité.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2018-12-06	18:00	18:30	Autre	Arrivée et inscriptions	
2018-12-06	18:30	20:00	Conférence	Pouvons-nous répondre; comment devient-on obèse? Quel est l'avenir de l'obèse?	Dre Ting Yu Wang, endocrinologue
2018-12-06	20:00	20:10	Autre	Remerciements et évaluations	
2018-12-06	20:10	21:10	Pause/Repas	Repas et échanges entre pairs et départ	

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Annie Boilard au 514-303-3682 ou à

annie.boilard@bauschhealth.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de BAUSCH ET HEALTH

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.